



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 474/2023 amendant le règlement numéro 427/2018 sur le remboursement des dépenses des élus et des fonctionnaires municipaux

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE : - Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023, le Conseil municipal a procédé à l'adoption du règlement no 474/2023 amendant le règlement numéro 427/2018 sur le remboursement des dépenses des élus et des fonctionnaires municipaux

Ledit règlement a pour effet de modifier le taux de remboursement des dépenses des élus et des fonctionnaires municipaux lors de leurs déplacements dans le cadre de leurs fonctions.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication et toute personne intéressée à le consulter peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture de bureau au 319, rue Principale.

DONNÉ À Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 14e jour de novembre 2023.

Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

Certificat de publication

Je, Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **l'adoption du règlement numéro 474/2023 amendant le règlement numéro 427/2018 sur le remboursement des dépenses des élus et des fonctionnaires municipaux** aux endroits prévus à cette fin le 14 novembre 2023 entre 9 h et 17 h conformément à la Loi.

Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière